



ARRÊTÉ N° 74/2024

Circulation interdite / Route Barrée Rue de la Violette Les 1^{er} et 2 Juin 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de Monsieur Chaillou en date du 29 mars 2024 d'interdire la circulation rue de la violette en raison du festival de graph se déroulant sous le pont de la RN176 les 1^{er} et 2 Juin 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de la tenue du festival graph se déroulant sous le pont de la RN176, la circulation sera interdite rue de la Violette les 1^{er} et 2 juin 2024.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la VC20 Rte de Malaunay

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les organisateurs de cette manifestation.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à Monsieur Chaillou.

Fait à QUÉVERT, le 15/05/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

